

[Text]

Senator Croll: Is that possible?

Senator Flynn: In France?

Mr. Côté: I did not say they were French citizens.

Senator Neiman: I should like to ask a question about the definition of what is an offence of a political character.

The Chairman: Before you do so, may I say, for Senator Buckwold's information, that it has been drawn to my attention that, while he may consider bigamy a rather insignificant crime, the Criminal Code takes a rather more severe view of it, because it says:

Every one who commits bigamy is guilty of an indictable offence and is liable to imprisonment for five years.

I think we have to bear in mind in considering these matters that what our view may be of the seriousness or otherwise of a particular crime, it may not necessarily jibe with the view taken in some other Commonwealth jurisdiction. As Mr. Côté said, pandering may be looked upon as a properly extraditable offence in Greece, whereas here we do not use that word and might not consider that the offence of procuring, which is probably the same offence, worthy of inclusion. However, there may be other jurisdictions that do. I just thought I should make that comment, in light of Senator Buckwold's observation about including bigamy.

Senator Buckwold: The five-year sentence for bigamy was probably written about the same time as this original document.

The Chairman: In these days of human rights I think a bigamist is violating somebody's human rights pretty severely and deserves to get punished.

Senator MacQuarrie: Mr. Chairman, if I were an American I would call that double jeopardy.

The Chairman: With easy divorce these days you don't need to be a bigamist; you can make your arrangements with the proper priority.

Senator Flynn: You don't have to marry the woman.

Senator Neiman: Is the minister satisfied at this point with the definition of an offence of a political character? At one point you were unhappy with its definition. Although we improved upon the previous version it could be further improved. Are you satisfied that it is as broad as it should be, or that it covers the protected people? I think this is really what you were concerned with.

Senator Flynn: My understanding, Senator Neiman, is that this is the way it appears in the counterpart legislation of other Commonwealth countries. It becomes very difficult to know where to draw the line. The Minister of Justice, for example, would not be a protected person.

Senator Neiman: Part of the problem, of course, is that we could change the definition of "minister" and have a variety of ministers, and it might be hard to regulate in that sense.

[Traduction]

Le sénateur Croll: Est-ce possible?

Le sénateur Flynn: En France?

M. Côté: Je n'ai pas dit qu'il s'agissait de citoyens français.

Le sénateur Neiman: J'aimerais demander comment on décide qu'une infraction est de nature politique.

Le président: Avant que vous répondiez à cette question, je voudrais signaler au sénateur Buckwold qui considère la bigamie comme un délit plutôt insignifiant, que le Code criminel le voit d'un œil plus sévère. Voici un extrait:

Est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement de cinq ans quiconque commet la bigamie.

Dans notre étude de ces questions, je crois qu'il est bon de garder présent à l'esprit que notre opinion quant à la gravité d'un crime particulier peut ne pas concorder avec l'importance qu'un autre pays du Commonwealth y accorde. Comme M. Côté l'a indiqué, en Grèce, on peut ne pas considérer le délit de «pandering» comme motif d'extradition, mais au pays, nous n'utilisons pas ce terme et il se peut que nous n'estimions pas utile d'inclure dans le Code criminel le délit de l'entremetteur, alors que ces deux termes correspondent probablement à la même réalité. Là encore, d'autres pays peuvent avoir une opinion différente. J'ai cru bon de faire cette remarque à la lumière de l'observation qu'a présentée le sénateur Buckwold sur la bigamie.

Le sénateur Buckwold: La sentence de cinq ans d'emprisonnement pour la bigamie a probablement été prévue au moment de la rédaction initiale de ce document.

Le président: À notre époque où les droits de la personne sont mis en valeur, j'estime qu'un bigame viole sérieusement les droits d'une personne et qu'il mérite d'être puni.

Le sénateur MacQuarrie: Monsieur le président, si j'étais américain, je dirais qu'il s'agit d'un cas où une personne peut être traduite en justice pour un crime dont elle a déjà eu à répondre.

Le président: Il est facile d'obtenir un divorce, de nos jours; il n'est pas nécessaire d'être bigame; tout peut s'arranger si une personne établit ses priorités.

Le sénateur Flynn: Nul n'est tenu de convoler.

Le sénateur Neiman: Le ministre est-il satisfait de la définition donnée d'une infraction de nature politique? À un moment donné, vous estimiez qu'elle laissait à désirer. Bien qu'on ait amélioré le libellé original, il n'est pas encore parfait. Selon vous, est-il assez général ou couvre-t-il les personnes jouissant d'une protection? C'est ce qui vous préoccupait vraiment, je crois.

Le sénateur Flynn: Si je comprends bien, sénateur Neiman, c'est ce que l'on retrouve dans les lois correspondantes des autres pays du Commonwealth. Il devient très difficile de savoir où trancher la question. Le ministre de la Justice, par exemple, ne serait pas une personne jouissant d'une protection.

Le sénateur Neiman: Bien entendu, le problème provient du fait que nous pourrions changer la définition de «ministre» de